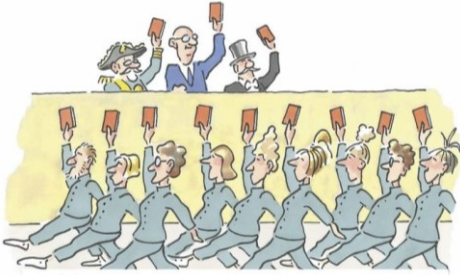


Les réformes du ministre Blanquer

Pour une école de la confiance ?



Nous ne marchons pas !

Article 5 :

Destruction de l'enseignement spécialisé et moins de moyens pour le handicap

C'est la généralisation des PIAL, dispositifs visant à organiser la mutualisation des AESH dans un souci de rationalisation. C'est la généralisation de la prise en charge de plusieurs élèves par un seul AESH et la suppression de milliers de postes d'AESH.



L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Article 1 :

Une dérive autoritaire

En utilisant le principe du « devoir d'exemplarité, » le ministère souhaite restreindre la liberté d'expression des enseignants.

ENSEIGNE ET TAIS-TOI!



Articles 2 à 4 :

Cadeau au privé, menaces sur l'école maternelle

En rendant obligatoire la scolarisation dès 3 ans, le ministère fait en réalité un cadeau à l'enseignement privé en France. Dorénavant les mairies devront également financer les écoles maternelles privées. Ce montant est évalué à 150 millions d'euros, autant de moyens en moins pour le service public !

Article 6 :

Menaces sur les écoles rurales

La loi ouvre la possibilité de créer des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux. (EPSF) Si le ministre tente désormais de rassurer en indiquant que la création de ces « superstructures » sera soumise à l'approbation de la communauté éducative, ces expérimentations visent en réalité la disparition progressive des écoles rurales dont la survie est dans notre département déjà bien difficile. En effet, les EPSF pourraient regrouper une ou plusieurs écoles et un collège, le tout sous la direction du principal du collège qui deviendrait le supérieur hiérarchique de tous les enseignants de cet établissement.

Article 9 :

Le pilotage du système éducatif par l'évaluation.

C'est l'évaluation des établissements et des personnels en s'appuyant sur l'évaluation des élèves, à l'instar des évaluations nationales. C'est le pilotage par le résultat en lieu et place des programmes et horaires nationaux. C'est la mise en concurrence des établissements.

Collèges et lycées ne sont pas épargnés !



Articles 10 à 14 :

Des enseignants précaires et à bas coût en responsabilité devant les élèves

Les ESPE seront remplacées par les INSPE (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Education), dont les directions seront nommées directement par le ministère.

La création de l'AED-Professeur (un étudiant préparant un concours d'accès aux corps des PE) C'est la création d'un vivier de remplaçants contractuels précaires (900€/par mois) et corvéable à merci sans garantie de titularisation.

Si la loi est adoptée, dès la rentrée prochaine, des étudiants AED pourront intervenir en classe. Alors que le manque de formation des enseignants est déjà criant durant leur parcours professionnel, le ministère montre qu'enseigner est un métier qui ne requière ni préparation, ni qualification. Cette loi est un véritable outil de précarisation de l'emploi, l'État s'assure une réserve de personnels à bas coût qu'il pourra utiliser en fonction des besoins !

Toutes les réformes du ministre renforcent l'école du tri social !

La sélection à l'entrée de l'université, l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants étrangers, la construction d'un lycée encore plus élitiste, la casse de l'enseignement professionnel renforcent la sélection. Après les réformes des lycées déjà mises en œuvre, le ministre de l'Éducation nationale poursuit donc sa politique éducative rétrograde et libérale. Son projet de loi école de la confiance va accroître les inégalités, dégrader les conditions de travail des personnels sans répondre à la nécessité d'améliorer le service public d'éducation pour assurer la réussite de tous les élèves et l'élévation du niveau de qualification.

Les syndicats mayennais de l'enseignement CGT, FO et Solidaires sont unis pour exiger l'abandon de toutes ces réformes qui accentuent les inégalités et qui sont néfastes pour notre école publique.